

- 2.5 Le Comité considère que le Canada devrait demeurer un membre actif de l'OTAN. Il devrait aussi encourager cette organisation à devenir un organisme de sécurité collective pour l'ensemble de l'Europe, en collaboration avec les membres du Partenariat pour la paix. Dans le même ordre d'idées, le Canada devrait inciter l'OTAN et l'ONU à entretenir des liens plus étroits et il devrait restructurer les forces affectées à l'OTAN, en consultation avec ses alliés, pour mieux appuyer les opérations de maintien de la paix de l'OTAN menées sous les auspices des Nations Unies ou de l'OSCE. Le Canada devrait également encourager l'OSCE à renforcer ses institutions, notamment celles qui s'occupent de la prévention et du règlement des conflits, et à élargir leurs procédures pour leur permettre d'intervenir plus rapidement.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada est résolu à demeurer actif au sein de l'OTAN et à y travailler pour s'assurer que l'Organisation est à même de relever les défis actuels et à venir, et non ceux du passé. Avec la dissolution du bloc soviétique a disparu une source considérable de préoccupations pour l'Alliance atlantique. La coopération entre ses pays membres aux fins de la sécurité collective conserve, malgré tout, toute sa pertinence, surtout dans un monde marqué par l'instabilité et l'incertitude.

De nouveaux problèmes menacent la sécurité de l'Europe. Des rivalités ethniques et d'autres tensions sociales font surface en Europe centrale et orientale et dans l'ancienne Union soviétique (AUS). Les réformes politiques et économiques s'y opèrent péniblement et les résultats en sont incertains. La destruction des arsenaux militaires de l'ancienne Union soviétique ne se fait que peu à peu, et l'exercice d'un contrôle légitime sur ces derniers suscite des préoccupations grandissantes.

Tous ces problèmes risquent d'avoir de sérieuses conséquences pour notre sécurité, et le Gouvernement estime que l'OTAN peut et doit évoluer pour y faire face. L'Alliance atlantique dispose de l'influence diplomatique, du savoir-faire technique et des moyens militaires qu'il lui faut pour favoriser dans tous les États européens un plus grand sentiment de sécurité. Conférer ainsi à l'OTAN une vocation plus large, sans créer de nouvelles divisions en Europe, comportera certes des difficultés, mais nous nous devons d'examiner toutes les options réalisables.

Le Gouvernement croit que, pour garantir la réussite de l'OTAN dans ce nouveau rôle, il faut s'assurer que la transparence, la coopération et la cohérence caractérisent les rapports entre l'Alliance atlantique et d'autres institutions européennes, telles l'OSCE et l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Dans le même ordre d'idées, l'OTAN doit, dans son rôle, veiller à prendre en compte l'émergence d'un système international de sécurité plus vaste, qui sera élaboré sous la gouverne de l'ONU.